

Lieu d'accueil

3, ruelle du Prieuré
28230 Épernon

Capacité d'accueil

36 places

Informations

(fonctionnement, détails pratiques...)

Mathias Bouglé

02 37 83 45 33
abriado@orange.fr

En période scolaire

- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14 h à 18 h 30.
- le mercredi, les jeunes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de la Billardièrre.
- Accompagnement scolaire de 17 h à 18 h 30 le mardi et le jeudi.
- Le lundi, atelier guitare de 16 h à 19 h.

Accueil vacances scolaires

- Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.
- Les jeunes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de la Billardièrre entre 12 h 30 et 14 h.

ABRI'ADO

Description

Cette structure propose aux jeunes de 11 à 16 ans des activités sportives, culturelles et récréatives.

Un atelier d'accompagnement scolaire est organisé le mardi soir et le jeudi soir.

Des camps et mini-camps de vacances sont proposés pendant certaines périodes de vacances scolaires.

Modalités d'inscription

Sur place auprès du directeur. Inscription possible tout au long de l'année.

Transport

Un service de transport est mis en place pendant les vacances scolaires, pour les ados des communes de Droue-sur-Drouette, Gas, Hanches et Saint-Martin de Nigelles.



	Val Drouette	Extérieurs
Carte d'inscription <i>valable pour l'année scolaire</i>	9,48 €	18,94 €
Matin ou après-midi d'activité à l'Abri'ado	1,18 €	2,38 €
Matin ou après-midi d'activité extérieure	3,53 €	7,10 €
Repas	3,53 €	7,10 €
Supplément pour activité exceptionnelle	5,92 €	11,82 €
Activité exceptionnelle <i>Journée parc de loisirs, ski</i>	22,71 €	50,88 €
Ateliers d'expression	1,17 €	2,38 €

Tranche = salaires et assimilés/12	Journée camp de vacances
De 0 à 915 €	10,95 €
De 916 à 1220 €	12,20 €
De 1221 à 1525 €	13,41 €
De 1526 à 1830 €	14,65 €
De 1831 à 2135 €	15,85 €
De 2136 à 2440 €	17,06 €
De 2441 à 2745 €	18,28 €
De 2746 € et plus	18,96 €
Extérieurs	37,90 €



Tarifs journaliers applicables à partir du 1^{er} septembre 2016

Tarifs soumis au quotient familial. Ils sont calculés sur la base du revenu imposable mensuel, avis d'imposition N-1 (total des salaires et assimilés divisé par 12).

Facturation établie selon le planning de réservation.

Minoration de 10 % pour 2 enfants, 20 % pour 3 enfants et plus qui fréquentent les structures d'accueil du Val Drouette.

Seules les absences justifiées par un certificat médical sont déduites.

Modalités de règlement :

chèque, espèces, bon "aide au temps libre" CAF.